

Atouts et limites de l'action culturelle

Enjeux sur le Pays du Grand Pau

I – Les atouts et les limites de l'action culturelle sur le Pays du Grand Pau

I.1. L'organisation territoriale

Un atout : le Pays du Grand Pau, une échelle pertinente

Le Pays du Grand Pau constitue une échelle intéressante en terme de **bassin de vie (aire urbaine)** et en terme de **population (220 000 habitants)**.

Le Pays du Grand Pau est **fédérateur d'intercommunalités** de projet : 99 % des communes du Pays sont regroupées en intercommunalité.

Le Pays du Grand Pau a su, depuis 4 années d'existence, créer des relations de confiance et **habitudes de travail** entre intercommunalité urbaine et territoires périurbains et ruraux.

Un atout : des intercommunalités engagées dans une politique culturelle

Les intercommunalités constituent un fort levier pour le développement culturel.

On observe sur le Pays une **progression du nombre d'intercommunalités qui prennent la compétence culture**.

Mais un Pays peu identifié et des compétences limitées

On peut souligner que le **Pays du Grand Pau** reste un territoire encore peu identifié.

En outre, en ce qui concerne les intercommunalités, on observe une situation hétérogène avec **un exercice souvent encore limité de la compétence culture**.

I.2. Le maillage en équipements culturels

Un atout : un maillage assez équilibré en équipements de proximité

On observe un maillage relativement bien équilibré en équipements culturels de proximité notamment en équipements de lecture publique ou d'enseignement musical.

Un atout : des efforts réalisés par les collectivités

Les intercommunalités ou communes du Pays ont réalisé des efforts conséquents pour équiper le territoire afin d'accueillir des activités culturelles (bibliothèques, écoles de musique ...). Des projets notamment de création de pôles structurants sont en cours sur plusieurs secteurs du territoire (Plaine de Nay et Ouest de l'agglomération).

Mais une localisation des pôles structurants concentrée dans l'agglomération et à proximité

Si globalement on peut observer une répartition équilibrée des équipements culturels, on peut toutefois souligner que la majorité des équipements qualifiés de structurants est concentrée sur l'agglomération ou à proximité.

I.3. L'offre culturelle

On assiste sur le territoire à une hétérogénéité de l'offre en terme de fonctionnement (entre gestion intercommunale et gestion associative) et en terme de diversité de l'offre.

Une offre de lecture publique densément répartie...

Les équipements de lecture publique sont globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire, excepté le sud de la Plaine de Nay. On observe ainsi un maillage équilibré d'équipements secondaires, potentiel pour la mise en réseau sur le territoire.

... Mais des collections peu diversifiées

Les collections des équipements de lecture publique sont peu diversifiées. L'offre est centrée sur le livre. Les collections multi supports sont absentes, hormis sur la CDA, Arzacq et Serres-Castet si l'on ne considère pas les dépôts de la BDP.

Des pratiques artistiques densément réparties sur le territoire...

En ce qui concerne l'enseignement artistique, on peut souligner que l'offre théâtrale est la plus densément répartie, devant la musique, la danse et les arts plastiques. L'enseignement artistique encadré par des amateurs est le plus présent sur le territoire. A noter une forte présence de pratiques amateurs, notamment des chorales. Ce sont donc les pratiques créatrices de lien social (théâtre, musique...) qui sont les plus fréquentées.

... Mais une offre d'enseignement artistique limitée, concentrée dans l'agglomération et à proximité

L'offre est majoritairement axée sur la musique et sur les pratiques individuelles. Il existe peu d'offre diplômante sur le territoire. La qualification des enseignants et des intervenants est très disparate. On observe peu de pratiques collectives.

En matière de diffusion, un déséquilibre entre les champs artistiques

On observe un déséquilibre entre des secteurs relativement bien représentés tels que le spectacle vivant, la musique et le cinéma et des secteurs particulièrement sous représentés comme l'art contemporain.

I.4. Le soutien à la création

Des efforts pour soutenir la création

Des efforts et initiatives récents ont été réalisés par les collectivités ou des artistes (collectifs d'artistes) pour soutenir, développer et valoriser la création.

Mais un large déficit de soutien à la création

Les quelques initiatives ne permettent pas de pallier le manque cruel de dispositifs de soutien à la création. On peut souligner le manque de lieux d'accueil de spectacles et le faible nombre de résidences d'artistes sur le territoire.

Et une faible présence artistique sur le territoire

Le manque de structures d'enseignement dans certaines disciplines (danse, théâtre...) est synonyme d'absence de vivier d'artistes professionnels. Ceci est renforcé par le manque de lieux de diffusion et de soutien à la création. Ceci peut pénaliser le territoire, notamment en termes d'image et d'attractivité.

I.5. La qualification des équipes et le bénévolat

Des efforts pour professionnaliser les équipes...

Des efforts ont été réalisés par certaines collectivités pour professionnaliser les équipes, dans différents champs : lecture publique, enseignement artistique, agent de développement culturel... Ces efforts ont été encouragés par la mise en œuvre de Schémas départementaux (lecture publique, enseignement artistique notamment).

... Mais un manque récurrent d'ingénierie sur le territoire

Quelles que soient les disciplines, on observe un manque récurrent d'ingénierie, notamment dans les catégories suivantes :

- agent de développement pour mettre en place une politique culturelle territoriale dans les collectivités
- professionnels de la lecture publique
- enseignants intervenants dans les établissements d'enseignement artistique
- équipe professionnelle pour gérer les pôles structurants et lieux de diffusion.

Un bénévolat nombreux et dynamique...

Le territoire compte un grand nombre de bénévoles dynamiques qui interviennent dans le champ de la lecture publique, de la diffusion (organisateurs de festivals...), des pratiques amateurs (chorales...).

... Mais fragile

Le bénévolat est difficile à fixer dans la durée. Il est important de souligner le risque d'épuisement des bénévoles non soutenus par des professionnels (exemple des bibliothèques) et par conséquent le risque éventuel de disparition d'une activité culturelle de proximité.

I.6. L'information – la communication

Des efforts de communication

Des efforts ont été réalisés par certaines collectivités pour développer des outils de communication. On peut citer à titre d'exemple un guide culturel, un guide des associations, un calendrier des manifestations, un site Internet...

Mais un manque de lisibilité de l'offre

L'information sur l'offre culturelle reste toutefois éclatée sur le territoire et mal connue de la population. Cette dispersion de l'information est synonyme de manque de lisibilité de l'offre pour la population.

I.7. Les réseaux – les synergies internes et externes au territoire

Des initiatives de mise en synergies

Quelques initiatives récentes de structuration de réseaux et de mise en place de synergies entre collectivités, entre acteurs culturels et entre artistes ont été réalisées sur le territoire. On peut citer à titre d'exemple la saison d'art contemporain qui s'ouvrira en octobre prochain sur l'agglomération paloïse et plusieurs intercommunalités du territoire en partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (Frac-Collection Aquitaine).

Mais un manque récurrent de mise en réseau

On observe sur le Pays un manque récurrent de réseaux, synonyme de déficit de structuration de l'offre et de dispersion des moyens et compétences :

- absence de réseaux entre collectivités sur le Pays
- quelques timides initiatives de réseaux dans la lecture publique, l'enseignement artistique et la diffusion
- très peu de réseaux entre artistes.

Il existe très peu de liens entre acteurs culturels : entre les structures d'enseignement, les opérateurs, les professionnels, les lieux de diffusion... La Région Midi-Pyrénées pourrait servir d'exemple avec le travail qui y a été réalisé de mise en réseau des médiateurs de l'art contemporain.

Le lien entre le secteur culturel, le secteur économique (agrotourisme, artisanat, mécénat d'entreprises) est quasi inexistant... En revanche, des liens se sont tissés entre le secteur culturel et le secteur social (tarifs spécifiques, implication de la population dans la réalisation d'évènements, manifestations en direction de publics spécifiques telles que lecture publique et Orchestre de Pau Pays de Béarn à la maison d'arrêt, développement de manifestations jeune public dans les bibliothèques et le spectacle vivant... Certains publics restent encore peu touchés tels les handicapés malgré certaines initiatives associatives.

En outre, on observe une faible implication de certains partenaires publics dans les projets culturels du territoire, portés par les collectivités, par les acteurs culturels ou par les professionnels même si certains champs sont plus soutenus que d'autre par la puissance publique.

Enfin, il est important de souligner le manque d'ouverture du territoire vers l'extérieur : absence de projets transfrontaliers, faibles échanges avec d'autres régions...

II – Les enjeux de l’action culturelle sur le Pays du Grand Pau

Les enjeux de l’action culturelle sur le Pays du Grand Pau ont été définis par le croisement des données de diagnostic.

Ils se recoupent autour des thématiques transversales dégagées dans la synthèse du diagnostic (partie précédente « les atouts et les limites de l’action culturelle sur le Pays du Grand Pau »).

La démarche PACT ne prendra effet qu’à la condition que tous les partenaires et les acteurs culturels la soutiennent. En effet, il s’agit d’une démarche collective et participative complémentaire des démarches déjà engagées par les différents partenaires publics. Les échanges engagés par le PACT doivent permettre de dégager une plus-value culturelle pour le territoire. Il ne s’agit en rien de « faire à la place de » mais de « faire plus et mieux » ensemble. La maîtrise d’ouvrage des actions entreprises au titre du PACT restera de toute façon communale ou intercommunale selon les cas.

II.1. L’organisation territoriale

➔ Améliorer l’identification du Pays du Grand Pau.

Le Pays apparaît comme l’espace pertinent pour favoriser les complémentarités entre les projets menés par l’agglomération et ceux portés par les intercommunalités périurbaines ou rurales.

Il conviendra donc de soutenir le développement de l’identification et de la lisibilité du Pays. La création du Syndicat Mixte du Grand Pau et la réactivation du Conseil de Développement constitueront une étape importante dans la légitimité du Pays du Grand Pau. En effet, il deviendra ainsi une structure de droit public engagée dans une démarche de démocratie participative.

Divers moyens peuvent être envisagés pour améliorer la lisibilité du Pays. A titre d’exemple, il pourra s’agir de renforcer la mobilisation des acteurs du territoire (commission d’élus et groupes de travail d’acteurs culturels), de développer les supports de communication créés par le Pays (site Internet, lettre d’information) ou encore de créer de l’évènementiel sur l’ensemble du territoire.

➔ Accompagner les intercommunalités dans l’élaboration d’une politique culturelle en facilitant la mise en réseau et la capitalisation d’expériences.

Les intercommunalités du territoire se sont majoritairement engagées dans la prise de compétence culture. Elles ont parfois des difficultés à définir et mettre en œuvre une action culturelle. Il conviendra donc de les accompagner dans ce travail d’élaboration d’une politique culturelle territoriale, notamment en facilitant les échanges entre territoires.

A titre d’exemple, il pourra s’agir d’organiser des temps de rencontre – formation action, articulé en deux temps : un premier temps de témoignage d’une expérience menée sur un territoire, un deuxième temps d’échange pour réfléchir à une mise en pratique sur le territoire du Pays. Des thèmes de rencontre ont d’ores et déjà été définis : intercommunalités et politiques culturelles, accueillir une résidence d’artistes, coopération et mutualisation. Ce cycle de cinq rencontres aura lieu de décembre 2006 à juin 2007.

En outre, le présent diagnostic pourra être une base de réflexion mise à disposition des intercommunalités pour les aider à définir des axes prioritaires de développement culturel.

Enfin, la mise en œuvre du PACT et son suivi opérationnel devraient nécessiter à terme le recrutement d'une personne à temps plein en charge de la culture sur le Grand Pau.

➔ Globalement, faire prendre conscience de l'enjeu de la culture dans le développement des territoires.

Il s'agit de sensibiliser les élus du territoire et la population en général à la place de la culture dans le développement et l'attractivité du territoire. L'action culturelle constitue un des piliers du développement durable du territoire au même titre que l'économie, l'habitat...

Les exemples cités dans les précédents enjeux pourront contribuer au développement d'une prise de conscience collective de cet enjeu général.

II.2. Le maillage en équipements culturels

➔ Réfléchir à un aménagement culturel équilibré du territoire en veillant à la pertinence et à la complémentarité des projets d'équipements.

Il s'agit de favoriser l'accès à tous à la culture par un maillage équilibré d'équipements culturels de proximité. Le maillage sera d'autant plus équilibré que des complémentarités seront recherchées entre les équipements à l'échelle de bassins de vie (Plaine de Nay...). Ces complémentarités peuvent concerner la dimension des équipements (capacité d'accueil, missions, équipes...) et leur spécialisation dans une dominante particulière, par exemple dans la diffusion de spectacle vivant, de cirque, de musique...

A titre d'exemple, une commission culture mise en place à l'échelle du Pays du Grand Pau pourra émettre un avis et des conseils sur des projets d'équipements localisés sur le territoire, dans un souci d'aménagement culturel équilibré. En outre, une organisation territoriale pourrait être recherchée par discipline : exemple de la lecture publique avec un équipement structurant et un maillage secondaire de bibliothèques relais et points lecture.

➔ Favoriser la mise en réseau des équipements structurants du territoire.

Il s'agit de favoriser le développement des équipements existants sur le territoire. Qu'il s'agisse de lecture publique, d'enseignement artistique, de diffusion ou de création artistique, l'enjeu est d'améliorer qualitativement l'offre proposée par ces équipements. L'enjeu est de taille du fait du manque récurrent de moyens et des conséquences que cela peut avoir sur l'offre proposée à la population. La solution peut être recherchée dans la mise en réseau des équipements, synonyme de mutualisation de compétences et de moyens.

A titre d'exemple, la mutualisation de postes dans les équipements de lecture publique ou d'enseignement musical pourrait permettre de conforter leur action et de faire émerger de nouveaux projets pour ces équipements (diversification de l'offre, action culturelle, communication...).

En ce qui concerne la diffusion et la création artistique, la mise en réseau d'équipements (pôles structurants ou lieux de diffusion) permettrait de pérenniser les projets existants tout en développant de nouvelles actions communes (diffusion commune, accueil d'une résidence d'artiste sur un lieu en partenariat avec plusieurs structures puis diffusion sur plusieurs points du territoire, travail pédagogique avec les scolaires, communication partagée...).

II.3. L'offre culturelle

➔ Diversifier l'offre culturelle.

Il s'agit d'apporter à la population une offre diversifiée qu'il s'agisse de lecture publique, d'enseignement artistique ou de diffusion de spectacle vivant, d'arts visuels ou de cinéma.

L'offre est aujourd'hui plus ou moins variée selon les champs. L'enjeu est de tenter de maintenir une certaine diversification quand elle existe et de la développer dans les champs déficitaires.

A titre d'exemple, il pourrait s'agir de diversifier les collections des équipements de lecture publique, collections aujourd'hui très majoritairement centrées sur le livre par l'acquisition de collections multi supports.

En ce qui concerne l'enseignement artistique, une réflexion pourrait être engagée sur le manque d'enseignants – intervenants dans certaines disciplines sur le territoire. Il pourrait être intéressant d'évaluer la pertinence de mutualisation de postes de professeurs ou de recrutements partagés.

De manière plus transversale, un programme d'action culturelle au sein des équipements de lecture publique et d'enseignement artistique pourrait être imaginé sur le territoire.

➔ Favoriser l'accès de tous à des disciplines et offres variées et sensibiliser le public, et la population en général, à des disciplines non investies actuellement.

Il s'agit de veiller à l'accès de tous à une offre variée en tout point du territoire. Un maillage relativement bien équilibré en équipements culturels faciliterait cet accès. Toutefois, l'offre n'y est pas toujours diversifiée. Le PACT pourra donc veiller à favoriser les solidarités entre équipements afin d'offrir une offre variée sur l'ensemble du territoire.

A titre d'exemple, il pourrait être imaginé de créer de l'évènementiel sur l'ensemble du territoire par le rayonnement d'événements existants ou par la création de nouvelles manifestations. Le PACT pourra s'appuyer sur des projets fédérateurs, populaires et de qualité tels que Hestiv'Oc ou Rêve de Ville (MJC Berlioz).

En outre, des opérations collectives sur des champs non investis pourraient être envisagées sur l'ensemble du territoire. L'opération menée avec le Fonds Régional d'Art Contemporain Frac-Collection Aquitaine sur le Pays du Grand Pau et plus largement sur le département des Pyrénées-Atlantiques en est une illustration. Un programme d'expositions d'œuvres d'art contemporain sur l'agglomération et sur les intercommunalités rurales permet de montrer de l'art dans les territoires en dehors des lieux qui lui sont habituellement dédiés.

Enfin, toujours dans un souci de pérenniser et développer l'existant, une réflexion pourrait être lancée pour diversifier l'offre culturelle proposée dans les Contrats Educatifs Temps Libre et envisager des actions collectives, temps forts...

II.4. Le soutien à la création

➔ Sensibiliser les collectivités territoriales au nécessaire soutien à la création.

Pour pallier la faible présence d'outils de soutien à la création, et en conséquence la faible présence artistique professionnelle sur le territoire, il paraît important d'informer les collectivités territoriales de la difficulté pour les artistes de créer sur le territoire du Pays du Grand Pau.

A titre d'exemple, cette sensibilisation pourrait prendre la forme d'un projet collectif d'accueil d'une résidence d'artiste sur le territoire ou encore pourrait faire l'objet d'une rencontre – formation action (cf. II – 1 Organisation territoriale).

➔ Développer des dispositifs d'accueil de résidences d'artistes, des outils et moyens adaptés pour favoriser la création artistique sur le territoire.

Le diagnostic a mis en évidence le manque de dispositifs pour soutenir et accompagner les artistes dans leur création. Seuls quelques équipements accueillent ponctuellement des résidences d'artistes mais souvent dans des conditions inadaptées. L'enjeu consiste donc à réfléchir sur le territoire à l'élaboration d'un plan de soutien à la création qui se pourrait se décliner en quelques actions prioritaires.

A titre d'exemple, le Pôle Culturel Intercommunal (PCI) doit jouer un rôle de tête de réseau dans le soutien à la création à l'échelle du Pays du Grand Pau (dispositifs de résidences d'artistes, création d'un centre de ressources à destination des créateurs, des opérateurs et des territoires). Ainsi, des liens pourront être recherchés avec les pôles structurants et les lieux de diffusion du Pays pour programmer par exemple les créations accueillies au PCI ou réciproquement.

En outre, des actions pourraient être initiées pour encourager le lien entre l'enseignement artistique et la vie active. A ce titre, on peut souligner un projet qui pourrait être expérimental, mené par l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication pour mettre en place une pépinière de graphistes. Cette pépinière mêlerait les professionnels et les élèves sortis de l'école pour leur faciliter l'entrée dans la vie active.

De plus, il pourrait être intéressant d'encourager la création de collectifs d'artistes, moyen pertinent de fixer les artistes sur le territoire et de diffuser leur travail plus efficacement.

Enfin, il pourrait être intéressant de réfléchir à des rapprochements avec le milieu économique, le mécénat culturel restant encore très faible sur le territoire.

II.5. La qualification des équipes et le bénévolat

➔ Créer les conditions de la qualification des territoires.

L'enjeu qui apparaît prioritaire est celui de la qualification des territoires. Le diagnostic a mis en avant un manque récurrent d'ingénierie quelque soit le champ artistique : dans les bibliothèques, dans les établissements d'enseignement artistique et avant tout dans les collectivités pour développer un projet culturel territorial.

Cet enjeu peut se décliner en plusieurs axes :

➔ Favoriser l'émergence d'une culture commune de projets

Le PACT pourra être un outil de sensibilisation des équipes au travail sur le territoire du Pays ainsi qu'un outil de formation sur le champ culturel.

Un programme de formation action sera mis en place dans le cadre du PACT sur des thématiques très opérationnelles telles que « politique culturelle et intercommunalité » ou encore « montrer de l'art contemporain sur les territoires : les enjeux de la médiation ». Il s'agit de favoriser des temps d'échange, de transmission d'expériences. Ces rencontres se tiendront dès décembre 2006 jusqu'en juin 2007 en différents points du Pays.

➔ Développer la professionnalisation des équipes des structures culturelles

Il s'agit de réfléchir à l'échelle du Pays du Grand Pau à la professionnalisation des équipes, qui constitue une préoccupation forte pour l'ensemble du territoire. Cette professionnalisation concerne les collectivités (agent de développement culturel pour les communes ou intercommunalités investies sur le champ culturel), professionnels de la lecture publique, enseignants – intervenants dans les établissements d'enseignement artistique, équipe des pôles structurants ou lieux de diffusion.

A titre d'exemple, une réflexion pourrait être menée à l'échelle du Pays afin de définir précisément les besoins en ingénierie culturelle formulés par les territoires. Il pourrait être envisagé selon les besoins exprimés de mutualiser des postes.

➔ Favoriser la mutualisation de postes

Comme évoqué précédemment, pour pallier le manque récurrent d'ingénierie culturelle, et compte tenu du contexte des finances locales, il s'agirait de réfléchir à la mutualisation de postes soit à l'échelle du Pays soit à l'échelle intercommunautaire soit à l'échelle intercommunale.

A titre d'exemple, dans le domaine de la lecture publique, une réflexion pourrait être menée avec les élus et les bibliothécaires pour soutenir le bénévolat par le recrutement d'animateurs de réseau pour apporter des conseils techniques, d'organisation, de coordination, d'action culturelle... à l'échelle intercommunale ou intercommunautaire.

De la même manière, une réflexion pourrait être menée sur la mutualisation de postes d'enseignants – intervenants titulaires d'un Certificat d'Aptitude ou d'un Diplôme d'Etat à l'échelle de bassins de vie.

Enfin, dans le domaine du spectacle vivant, des actions pourraient être entreprises par les pôles ou lieux de diffusion et également par les artistes (mutualisation de postes sur des missions administratives...). Le Pôle Culturel Intercommunal projette la création d'un pôle de ressources sur ce sujet qui devra notamment permettre d'accompagner le développement de l'ingénierie culturelle sur le territoire.

➔ Veiller à la qualification des bénévoles et au soutien à leur investissement.

Il s'agit de soutenir le bénévolat nombreux et dynamique dans le champ culturel. Afin d'anticiper l'épuisement de ces bénévoles et le manque de renouvellement du tissu associatif, il est important de réfléchir à l'accompagnement de ces bénévoles.

A titre d'exemple, il pourrait s'agir de qualifier les bénévoles par des formations organisées à l'échelle du Pays ou de bassins de vie. Comme évoqué précédemment, le recrutement de professionnels au sein de structures culturelles telles que les bibliothèques pourrait soulager les bénévoles et les amener dans une nouvelle dynamique.

II.6. L'information – la communication

➔ Améliorer la visibilité de l'offre

Il s'agit d'initier et de soutenir une meilleure connaissance de l'offre. Ceci implique le développement de synergies entre les collectivités et leurs équipements (bibliothèques, écoles de musique...), les pôles structurants, les opérateurs, les créateurs..., pour favoriser le rapprochement offre – demande et ainsi améliorer la visibilité de l'offre culturelle du territoire.

A titre d'exemple, il pourrait s'agir de développer les structures et outils existants à l'échelle du Pays (site Internet, lettre d'information) et des territoires (Offices de Tourisme, Guide culturel, site Internet, calendrier des manifestations, guide des associations...). En outre, de nouveaux outils pourraient être créés en lien avec certains équipements existants (exemple du centre de ressources qui pourrait être créé au sein du Pôle Culturel Intercommunal des anciens abattoirs de Billère).

II.7. Les réseaux – les synergies internes et externes au territoire

→ Initier des mises en réseau et créer des synergies.

Il s'agit de favoriser la mise en réseau des équipements et des acteurs culturels. La mise en réseau peut prendre diverses formes plus ou moins abouties, l'essentiel étant de partager et d'échanger sur des pratiques pour progresser.

Dans un premier temps, une mobilisation des acteurs concernés (élus, bibliothécaires, équipes des établissements d'enseignement artistique ou lieux de diffusion...) permettrait de dégager par champ (lecture publique, enseignement, soutien à la création, diffusion...) des axes communs de réflexion. Ces axes pourraient être rendus opérationnels par l'élaboration de projets communs.

A titre d'exemple, en ce qui concerne la lecture publique, une mise en réseau des bibliothèques à l'échelle de bassins de vie pourrait prendre la forme de catalogue partagé accessible sur Internet, de circulation de documents, d'accès à des informations sur l'offre de lecture publique, d'action culturelle partagée, de lieu de réflexion et d'échange pour les bénévoles et les professionnels. A l'échelle du Pays, la réflexion portée par l'agglomération de création d'une Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale permettra sans doute d'impulser une mise en réseau et des synergies entre les équipements de lecture publique.

En matière de création et diffusion artistique, la création de synergies entre les équipements permettrait de pérenniser les actions menées et de développer de nouveaux partenariats : accueil commun de résidences d'artistes, diffusion commune, mutualisation de postes, communication partagée.... Ce réseau serait bénéfique pour les équipements (maîtrise des coûts d'accueil de compagnies, communication efficace...) et pour les spectateurs qui bénéficieraient ainsi sur l'ensemble du territoire d'une offre riche et variée.

Des synergies pourraient être enclenchées ou développées entre le secteur culturel et les secteurs économique et social. Des liens pourraient être tissés avec le tissu économique local dans le cadre du programme d'actions du PACT (mécénat, actions communes avec l'agrotourisme...) Les initiatives de rapprochement avec le secteur social devront également être encouragées.

→ Développer les coopérations.

Il s'agit de dépasser les découpages administratifs et d'inscrire le Pays dans une réelle dynamique d'ouverture et d'échange.

A titre d'exemple, il peut s'agir de favoriser les échanges avec le secteur économique (agrotourisme, mécénat...) et le secteur social (associations de personnes handicapées, structures d'accueil de la petite enfance, public en difficulté...).

En outre, des coopérations avec les territoires voisins devraient être favorisées (projets avec les R2gions voisines comme Midi-Pyrénées ou projets transfrontaliers avec l'Espagne...).

→ Mobiliser les partenaires autour de projets culturels territoriaux partagés.

Il s'agit d'impliquer les partenaires de manière active dans la réflexion engagée par le Pays du Grand Pau et par la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.

Les partenariats privés ne devront pas être écartés de cette réflexion, que ce soit en terme de mécénat ou pour des orientations plus stratégiques (communication et marketing notamment).

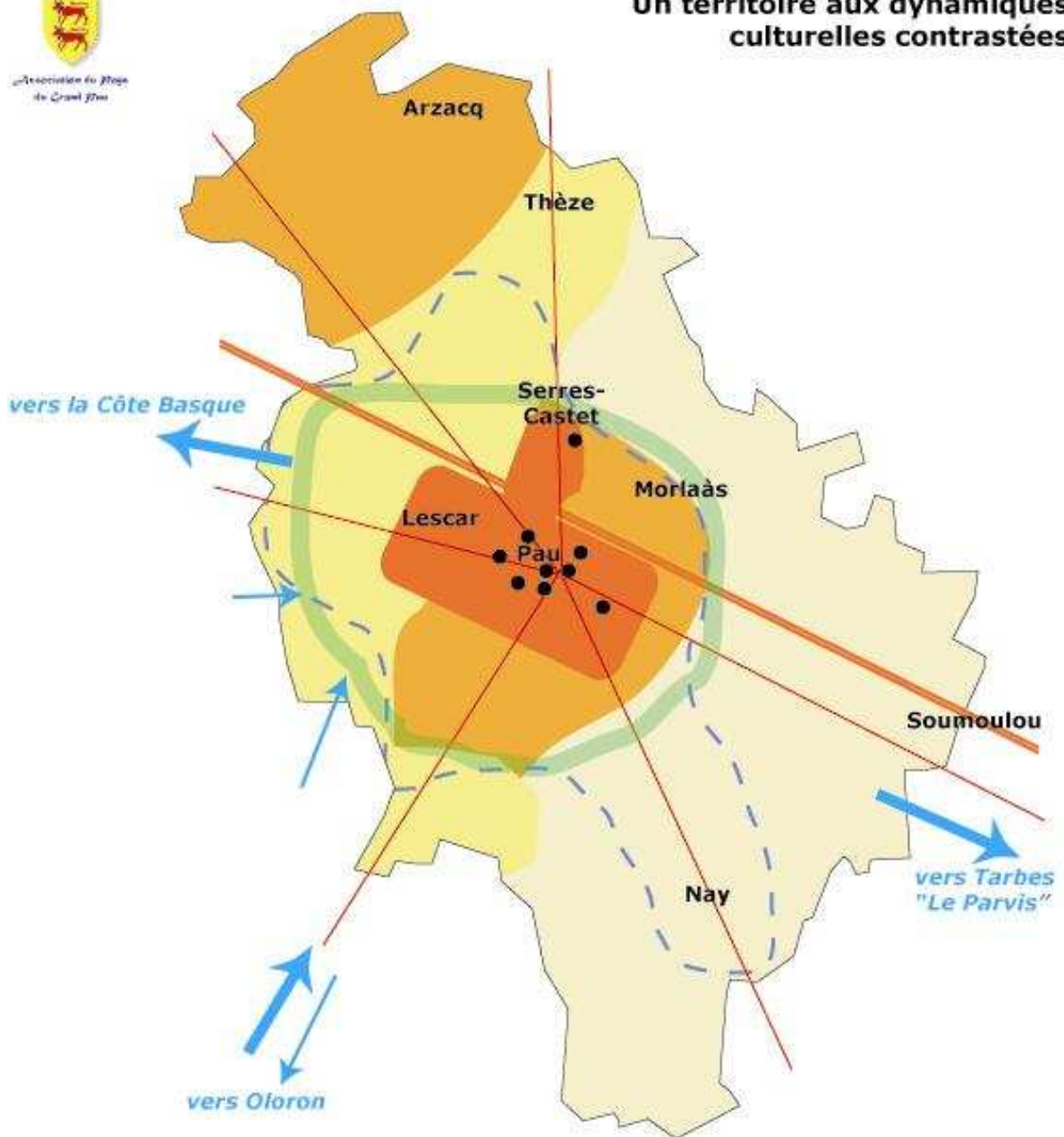
A titre d'exemple, l'implication des partenaires publics (Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, Inspection Académique, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports...) pourra prendre diverses formes : participation aux groupes de travail (commission d'élus et groupe technique), contribution au présent diagnostic, rencontres avec les services sur des thématiques particulières, échanges avec les partenaires sur la faisabilité technique et financière de projets collectifs qui émaneront de ce travail territorial.

Le PACT ne trouvera sa légitimité et son opérationnalité que dans la mobilisation de tous les acteurs de terrain, des élus jusqu'aux artistes. Le PACT nourrira le volet culturel du prochain Contrat de Pays en articulation avec le Contrat d'Agglomération et les Contrats Communautaires. La maîtrise d'ouvrage des opérations restera communale, intercommunale, intercommunautaire ou associative. Cette démarche vise encore une fois à amener un développement culturel équilibré et de qualité sur l'ensemble du territoire.

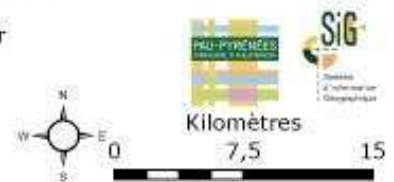
CARTE DE SYNTHÈSE



Un territoire aux dynamiques culturelles contrastées



- Cœur de l'action culturelle du Pays du Grand Pau
- Actions ambitieuses, territoires équipés et structurés
- Actions ponctuelles, territoires en partie équipés, en cours de structuration
- Actions très ponctuelles, équipements faibles, territoires à structurer
- Espaces urbains et péri-urbains à forte croissance démographique
- Public fréquentant des équipements proposant une diversité dans l'offre culturelle (bassin culturel)
- Equipements structurants
- Migrations culturelles



Réalisation : CdA de Pau Pyrénées
SIG Communautaire - Septembre 2006